



Horaire travail

Par Nico 72130

Bonjour a tous voir ma question

Je travail 8h consécutif avec 20 minutes de pose non rémunérée et mon employeur m oblige à travailler 20 minutes de plus pour effectuer mes 8h de travail est ce normal

Mes horaires sont 7h/15h20 ou 8h15/16h35 avec mes collègues on pense qu on devrait faire 7h/15h ou 8h15/16h15 avec les 20 minutes de pose merci pour vos réponse

Par morobar

Bjr,

L'horaire est établi par l'employeur.

Si contractuellement votre temps de travail quotidien est de 8 h, il a obligation au bout de 6 h de prévoir une pause de 20 mn minimum non rémunérée.

Après votre revendication consiste à obtenir le paiement de cette pause.

C'est légitime, et négociable.

Par kang74

Bonjour

Vous devez faire 8 heures de travail par jour .

Par de là, avec 20 minutes de pause , vous restez sur votre lieu de travail 8h20 mais il n'y a bien que 8heures de travail payés .

La rémunération de ces 20 minutes de pause n'est pas prévu par le code du travail .

Mais un accord d'entreprise ou conventionnel peut le prévoir : quelle est votre convention collective ?

Effectivement, via le CSE s'il existe et au niveau des syndicats on peut esperer la négociation de la rémunération de ces temps de pause .

M'enfin une négociation , cela passe toujours par le fait de faire gagner ou ne pas faire perdre quelque chose à l'autre partie ...